

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars, à 19 h 16, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, TARNAUD Nathalie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

BALESTRAT Yoann, représenté par Frédéric DAUVERGNE
TRICARD Stéphanie, représentée par Bernard BEAUBREUIL

EXCUSÉE :

BRENAC Michèle

L'assemblée désigne Alex GERBAUD en tant que secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Modification des statuts de la Communauté de communes Porte Océane du limousin
- Demande de subvention de l'association l'Echo des Nagas
- Motion d'urgence relative à la crise des prix de l'électricité
- Remerciements
- Décisions du Maire

Modification des statuts de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

Bernadette DESROCHES donne lecture de la modification proposée : *"Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2015 portant création de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, considérant l'évolution du CGCT et notamment ses articles 52/14-16 et 52/11-17, considérant l'évolution de l'activité de l'EPCI pour assurer la parfaite réalisation de certaines compétences, considérant l'intérêt pour l'EPCI d'initier des études en vue de la revitalisation du territoire, considérant la réalisation de ces études et les futures actions susceptibles d'en découler, il est nécessaire que l'EPCI se saisisse de la compétence supplémentaire "Politique du logement et du cadre de vie". L'étendue de cette compétence est déterminée par la définition de l'intérêt communautaire. Elle pourra donc évoluer en fonction des orientations définies par le Conseil communautaire".* Il est proposé aux élus d'adopter la modification proposée et votée par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 27 janvier 2022 afin d'intégrer une compétence "Politique du logement et du cadre de vie" selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes a également limité cette compétence à l'étude de l'ORT prévue dans le cadre du programme "Petites villes de demain"

Le Conseil municipal approuve la modification à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association l'Écho des Nagas

Thierry GRANET explique que cette association sollicite une subvention pour son projet de festival Pop Culture Geek avec exposition de figurines et cosplays, dédicaces de dessinateurs de BD manga, bourse geek, en mai 2022, à Saint-Junien. En octobre 2020, cette association avait réalisé la première exposition montrant cet univers. Pour le projet, des collaborations sont prévues avec la médiathèque, Muse en Scène et le château de Rochechouart pour la programmation d'un escape game. Il est demandé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à cette association cette année. Son siège social est situé à Saint-Junien, au magasin SubCulture, en haut de la rue Lucien Dumas. Un des responsables a été reçu en mairie. Il a exposé ce projet. La subvention demandée représente à peu près 20 % du budget total consacré à la manifestation. Ce type de manifestation n'existe pas sur le territoire de la Haute-Vienne. Cette association est donc novatrice et vise un public large et très intéressé. Des gens étaient venus de très loin pour assister au premier événement organisé.

Le Conseil municipal approuve la subvention à l'unanimité.

Motion d'urgence relative à la crise des prix de l'électricité

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse de la motion adressée à tous les groupes : *"Le Conseil municipal, rappelant que nous traversons actuellement une crise des marchés de l'énergie dont les effets néfastes se font ressentir dans de nombreux domaines et qu'elle constitue un sujet de préoccupation important pour les citoyens, les entreprises comme pour les collectivités territoriales, soulignant que l'énergie est un bien de première nécessité et que son coût pèse de plus en plus lourdement sur le budget des ménages, soulignant que la crise des prix de l'électricité résulte principalement de l'évolution du tarif de gaz et d'un déficit de capacités de production, rappelant qu'en dépit du pseudobouclier tarifaire instauré en septembre dernier par le gouvernement pour protéger les consommateurs particuliers, l'envolée des prix de l'électricité se poursuit, en particulier pour les clients n'ayant pas souscrit un contrat à prix fixe ou indexé sur les tarifs réglementés. Rappelant que le 13 janvier dernier, l'État, actionnaire principal d'EDF, a pris la décision unilatérale de passer l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique de 100 à 120 TWh afin d'augmenter le volume de l'électricité. Soulignant que ce mécanisme créé par la loi NOME adoptée le 7 décembre 2010 oblige aujourd'hui EDF à fournir davantage d'électricité à ses concurrents à des prix en dessous du marché actuel, le Conseil municipal regrette vivement le choix du gouvernement dans la mesure où il génère une perte de huit milliards d'euros pour EDF et qu'il n'est pas de nature à répondre au problème de la flambée des prix. Il insiste sur le fait que d'autres alternatives s'offraient à lui, telle qu'une baisse de la TVA sur l'électricité pour les particuliers. Il considère que cette décision comporte le risque d'affaiblir fortement l'un des fleurons de notre industrie au moment même où celui-ci a besoin d'être soutenu dans le cadre de la transition énergétique. Il partage la légitime inquiétude exprimée par les agents d'EDF en Haute-Vienne qui redoutent non seulement une dérégulation du marché de l'électricité, mais aussi un prochain démantèlement de leur entreprise. Il tient à réaffirmer son attachement à un service public de l'électricité de qualité, garant de la préservation du pouvoir d'achat des particuliers. Il demande au gouvernement de s'emparer au plus vite de la question de l'indépendance énergétique de notre pays afin que EDF ne serve plus de variable*

d'ajustement". Cette motion est à peu près identique à celle présentée au Conseil départemental.

Monsieur le Maire précise ensuite que Monsieur Piel ne prendra part ni au débat, ni au vote, comme il l'avait expliqué dans un précédent Conseil Municipal pour toutes les motions sur des sujets nationaux.

Monsieur Christophe WACHEUX fait part de l'inquiétude du CCAS à un moment où les plafonds des fonds de solidarité baissent tandis que l'électricité augmente. Certains n'ont plus droit aux aides alors que leurs dépenses en énergie augmentent. Le risque est donc de laisser sur le carreau des gens en très grande précarité sociale et financière uniquement à cause du poste électrique.

Nathalie TARNAUD précise que son groupe votera la motion. Mais elle s'interroge par rapport aux deux points soulignés. Elle aimerait connaître la position de Monsieur le Maire concernant le projet de privatisation de production hydroélectrique du moulin Pelgros qui appartient à la ville de Saint-Junien. Il lui fournit l'occasion d'affirmer ses préoccupations sur un projet local sur lequel il a la maîtrise et la possibilité d'influer.

Monsieur le Maire considère qu'il s'agit de deux sujets tout à fait différents. Quel que soit le mode de production d'électricité, un producteur est tenu de la revendre à EDF qui est tenu de la revendre à un coût plus bas que celui du marché. Cette question sera donc abordée le jour venu. Il rappelle que cette question est déjà passée en Conseil municipal. Un vote à l'unanimité a eu lieu. Ce dossier est aujourd'hui suivi par la Communauté de communes. Des réunions se sont tenues dans le cadre du SABV. Tout le monde a la possibilité de s'exprimer. La décision finale n'appartient pas au maire, mais au préfet par le biais d'un arrêté préfectoral. Il invite tout un chacun à s'exprimer par le biais des réunions qui peuvent se tenir et feront l'objet de l'arrêté préfectoral définitif. La situation est compliquée, car les demandes sont contradictoires. Certains demandent de supprimer des barrages pour assurer la continuité écologique des cours d'eau et d'autres disent qu'il ne faut pas les supprimer. Les uns et les autres doivent clarifier leurs positions. Financièrement, si la collectivité avait eu les moyens, il aurait été possible de le faire. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Elle ne peut investir huit ou neuf millions d'euros. Mais de toute façon, il faut quand même revendre l'électricité à EDF qui, demain, la revendra à un privé. Tel est le problème dénoncé dans cette motion.

Le Conseil municipal approuve la motion à l'unanimité des votes exprimés. Jean-Sébastien Piel ne prenant pas part au vote il est considéré comme s'abstenant.

Remerciements

Alex GERBEAUD transmet les remerciements de l'Alliance halieutique et de l'ASSJ Pétanque, ceux du club athlétique de Saint Victurnien Football pour deux buts de handball et ceux de Mme FAURIE Josette pour l'intervention des employés communaux pour le fauchage sur la route d'Angoulême.

Décisions du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 37.